

Frédéric GACHET

Ce 26 novembre 2019

6 place de la Fontaine du Bas

Les Granges Feuillet

39110 SALINS LES BAINS

Monsieur Jacques HUGON

Commissaire Enquêteur

pour la mise en compatibilité

n°2 du PLUi

Siège de la CCAPS

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Comme convenu lors de mon passage en mairie de Salins les Bains ce samedi 23 novembre, dans le cadre de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal portant sur la place Barbarine, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes remarques sur ce projet.

### **Sur la forme**

Une démarche de révision des documents d'urbanisme est strictement encadrée par la loi, afin que chacun puisse prendre connaissance des projets proposés et apporter ses observations.

A l'appui du dossier détaillé présentant les modalités de modification du PLUi sur la place Barbarine à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), figurent dans la pièce administrative « Annexes » des délibérations de la Ville de Salins les Bains et de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins respectivement datées des 29 octobre 2018 et 14 novembre 2018.

Outre le fait que ces délibérations sont rapportées sur le site internet de la CCAPS comme étant datées des 20 octobre 2018 et 14 octobre 2018 (cf copie d'écran), erreur mineure et excusable, elles correspondent en fait à la mise en comptabilité n°1 du PLUi demandée par la Ville de Salins les Bains pour permettre l'installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques dans l'ancien hôpital...

L'erreur est plus grave, et me semble représenter un vice de forme manifeste dans la démarche relative à ces modifications de documents d'urbanisme, et ce d'autant, qu'à aucun moment, le projet détaillé dans l'OAP n'a fait l'objet d'un quelconque examen par le Conseil Municipal de Salins les Bains ou par le Conseil Intercommunautaire.

Il se sera donc passé un an entre les délibérations de principe, auxquelles il semble bien difficile de s'opposer, et la mise effective à l'enquête publique, sans communication sur ce projet vis-à-vis des Salinois, élus ou simples administrés : ni le Bulletin Municipal (en pièce jointe, le numéro d'octobre

2019 du « Salinois, j'aime ! » qui aurait pu lui faire la part belle), ni la page Facebook de la Mairie de Salins les Bains, pourtant animée avec beaucoup de régularité, n'en font mention.

Comment, dans ces conditions où un conseiller municipal éclairé n'a pas connaissance du fond des dossiers, un administré lambda peut-il s'en faire une idée ne serait-ce que sommaire ?

### **Sur le fond**

Loin de moi l'idée d'écarter le principe de construction d'une solution d'hébergement type résidence hôtelière à proximité des Thermes : il était du reste clairement exprimé dans le document de programmation ayant servi de base au concours d'architectes pour la construction des nouveaux Thermes, et une emprise a été réservée dans ce sens, avec la possibilité d'une liaison fonctionnelle sur le bassin de détente en eau salée matérialisée par le mur à gauche de l'entrée des Thermes.

Cependant, plusieurs aspects du projet décrit dans l'OAP me semblent poser de vraies questions, de natures diverses.

### **Au niveau économique**

- le dimensionnement du projet tout d'abord : on parle de 60 à 80 chambres d'hôtel, soit plus que la capacité cumulée des hôtels salinois existants (65 chambres environ). En supposant que ce nouvel établissement trouve sa rentabilité, et même si on nous laisse entendre qu'il sera d'un standing supérieur pour ne pas créer de concurrence, on peut légitimement craindre que cette ouverture n'ait d'importantes répercussions sur l'offre existante, bien fragile.
- de la même façon, est-il pertinent de prévoir deux restaurants sans porter atteinte à l'équilibre général de l'offre en matière de restauration sur la ville ?
- qu'en est-il de cet espace de bien-être en eau salée prévu dans le bâtiment ? Sera-t-il réservé à la clientèle de l'hôtel, ou sera-t-il accessible à tous, la ville ayant dans ce cas recréé, comme par le passé avec les anciens Thermes, les conditions de la propre concurrence de son établissement thermal ?

### **Au niveau technique**

- le peu de consistance des dispositions liées à l'utilisation de l'eau salée, qu'elle vienne du Puits des Cordeliers (eau minérale naturelle, agréée pour les cures) ou du Puits à Muyre (eau salée à usage thermoludique) ne rassure ni sur les volumes accordés à cet établissement (qui viendront en déduction des droits de prélèvements et rejets pour les Thermes), ni sur les responsabilités des uns et des autres en termes de constance dans l'approvisionnement, de qualité ou de rejets. L'histoire des stations thermales françaises, et Salins les Bains n'y fait pas exception, regorge de problèmes liés à l'eau thermale, matière première si importante et si fragile.
- je note que la DDT souligne cette problématique dans son rapport, qui devrait précéder le détail des constructions puisqu'elle conditionne leur principe et leur dimensionnement.

### **Au niveau historique**

- la zone occupée par cet établissement hôtelier correspond à l'emprise des anciens remparts, dont il avait été convenu à travers les dispositions du précédent PLU qu'elle serait mise en valeur pour « donner à voir la limite ancienne de la ville par la préservation d'un espace non bâti au sud », dans le respect des conclusions de l'étude archéologique sur laquelle s'était également appuyée l'AVAP venue remplacer l'ancienne ZPPAU.
- c'est donc le parti contraire qui est pris avec ce projet : il faut reconnaître qu'il va beaucoup plus loin en matière de reconstitution de la réalité des remparts, puisque c'est un véritable mur, massif et inesthétique, qui sera érigé...

### **Au niveau urbain**

- les bâtiments anciens le long du parking actuellement préservé au sud de la parcelle des thermes sont plus bas que le futur bâtiment (rez de chaussée avec un étage alors que le projet comprend deux étages sur rez de chaussée). Cette construction se fera donc au détriment direct des riverains, privés de la vue magnifique dont ils disposent aujourd'hui sur le Mont Poupet.
- la construction mettra en vis en vis les clients de l'hôtel et les riverains, au détriment de l'intimité des uns et des autres
- là encore, les conditions de mise en œuvre de cette mise en compatibilité ne me semblent pas pouvoir permettre à ces salinois de prendre connaissance d'un projet qui va les impacter directement...

### **Pour des raisons d'incohérence fonctionnelle**

- comment ne pas réagir à l'absence de liaison directe avec les Thermes : la valeur ajoutée d'un hôtel à proximité d'un établissement thermal réside dans la possibilité pour le curiste ou le client de remise en forme à accéder directement aux espaces de soin ou de bien-être depuis son logement. Quel intérêt alors de venir construire un hôtel à cet endroit si cette liaison n'existe pas ?
- la gestion des parkings laisse pour le moins perplexe :
  - o le projet prévoit expressément la réservation de 80 places de parking pour le complexe hôtelier sur le site de la Barbarine, alors que l'immense majorité des curistes ou des clients de l'établissement thermal devra (sous les réserves que je formule ci-après) aller se stationner sur l'emprise actuelle des Services Techniques Municipaux.
  - o pour un public de curistes, composé quasi-exclusivement de personnes âgées, atteintes de rhumatismes ou de problèmes ostéo-articulaires, cela posera un véritable problème. Rappelons qu'un des principes fondateurs de ce nouvel établissement tenait dans sa construction de plain-pied, pour tenir compte des contraintes de déplacement de cette clientèle... Comment concevoir aujourd'hui un établissement de ce type sans parking à proximité immédiate ? Comment penser que les curistes vont accepter ces contraintes et faire le déplacement à pied, par tous les temps ? Le stationnement à proximité était un des handicaps des anciens Thermes : on va donc recréer les problèmes d'antan...

- la réservation sur la place Barbarine d'une surface de l'ordre de 1.000 m<sup>2</sup> pour les besoins de stationnement de l'hôtel constitue simplement une privatisation des espaces publics au détriment de la clientèle des Thermes, ce qui est simplement inacceptable.
- les 80 places de stationnement sont du reste bien insuffisantes au regard du dimensionnement du projet avec son hôtel et ses deux restaurants.
- la création de parkings pour les Thermes se ferait donc sur l'emprise actuelle des Services Techniques Municipaux, dont, bien sûr, on ne nous dit pas où ils seront transférés... ni à quel coût...
- si cette zone doit servir de parking, pourquoi ne pas prévoir que ce soit pour les besoins de l'hôtel, sans « déshabiller » un établissement thermal qui a trouvé son équilibre de fonctionnement ?
- les besoins de stationnement pour l'Eglise St Maurice sont tout simplement occultés dans ce dossier.
- je note avec satisfaction que les administrations en charge de ce dossier auront (avec la forme...) souligné dans le dossier d'examen conjoint la légèreté apportée à cette problématique de stationnement... mais je ne vois pas de réponse à leur demande de précisions dans le dossier présenté, ou à travers un addendum.

### **Proposition d'alternative**

Il conviendrait d'explorer la possibilité de créer une structure d'hébergement, de taille plus raisonnable, dans le quart sud-est de la place Barbarine, sur l'emplacement réservé à cet effet lors du concours d'architecte et la construction des Thermes.

- s'il est possible d'y créer un parking souterrain, pourquoi n'y construirait-on pas un bâtiment ?
- une construction à cheval sur la butte aurait les avantages de beaucoup mieux préserver la vue pour les riverains et de donner à l'ensemble, Thermes + structure d'hébergement, une toute autre élégance architecturale que cet édifice massif de 11 à 12 mètres de haut.
- elle permettrait également de conserver l'accès direct sur l'espace thermoludique tel qu'il avait été souhaité par la municipalité à l'origine des nouveaux Thermes et imaginé par leur concepteur, ce qui ne sera pas le cas avec ce projet.
- peut-être pourrait-elle permettre, dans un contexte commercial où les salles de sport poussent comme des champignons, de recréer un espace fitness au rez de chaussée pour remplacer l'ancien « Espace Gym » intégré dans les anciens Thermes, avec là encore un accès direct sur l'espace thermoludique ?
- en pièce jointe une vue aérienne de la place Barbarine, avec une matérialisation sommaire de la surface disponible en utilisant la zone réservée et une partie de la butte, sans porter atteinte aux parkings des Thermes : il me semble qu'il y a là matière à réfléchir...

Ces questions restent bien sûr à creuser, mais on voit bien que le projet présenté n'a pas été réfléchi. Quand bien même le dossier serait-il arrêté sur tous les autres aspects, pourquoi ne pas prendre le temps de cette réflexion avant de lancer une modification du PLUi ?

## Les acteurs de ce projet

- je suis frappé par le fait qu'on cherche à imposer un schéma de développement pensé au bénéfice d'un acteur privé qui prétend investir lourdement sur la ville et qui n'a jamais été présenté lui non plus de façon officielle aux Conseils Municipal de Salins et Communautaire de la CCAPS.
- le projet proprement dit, je le rappelle, n'a jamais fait lui non plus l'objet d'une présentation aux élus
- la société Eurocapital est un fonds de placement : au bénéfice de quel gestionnaire viendra-t-il investir et avec quelles exigences ? Tout le monde se réjouit qu'un investisseur vienne s'intéresser à Salins les Bains, mais ces sujets doivent légitimement pouvoir être abordés en amont d'un tel projet, de façon transparente.

Si je pense que la discussion doit être clairement ouverte sur la problématique d'un hébergement associé aux Thermes, je ressens, en tant que Salinois, un profond malaise à l'étude de ce projet flou, qui n'a été examiné qu'en comité très restreint sans faire l'objet de débats, sans que l'on sache qui est derrière et dont on voit bien qu'il se fera en définitive au détriment de l'activité thermale, ne serait-ce que sur la problématique du stationnement.

Tout calcul électoraliste étant à écarter, comme expliquer dans ces conditions une telle précipitation de la Municipalité de Salins les Bains à vouloir imposer, sans concertation, à travers cette OAP, des choix très tranchés ?

Au-delà des regrettables problèmes de forme, dont il me semble qu'ils remettent en cause à eux seuls la validité de la démarche, à l'évidence, « on met la charrue avant les bœufs ».

Le bon sens et la transparence étant les grands oubliés dans cette démarche, je ne conçois pas que ce projet puisse être approuvé en l'état.

Vous remerciant de la lecture attentive de mes arguments, et vous réaffirmant mon vœu le plus cher que cette réflexion importante pour la Ville de Salins les Bains puisse être menée de façon posée et concertée, je vous adresse, Monsieur le Commissaire – Enquêteur, mes sincères salutations.



## Points de présentation

Les documents ci-dessous sont également consultables en version "papier" dans les différents lieux de consultation de l'enquête publique

### **Documents**

#### **Documents de**

#### **consultation**

#### **de l'enquête**

#### **publique**

[Document de consultation de l'enquête publique de la Communauté de Communes APS](#)

[Document de consultation de l'enquête publique de l'Assemblée](#)

[Document de consultation de l'enquête publique du Conseil communautaire du 14 octobre 2018](#)

#### **Documents**

#### **de consultation**

#### **de l'enquête**

#### **publique**

#### **associées**

I

[Document de consultation de l'enquête publique de la Mairie](#)

**Documents**

[Document de consultation de l'enquête publique du 31 octobre 2019](#)

[Document de consultation de l'enquête publique du 21 novembre 2019](#)

**Documents**

[Document de consultation de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une activité économique](#)

### LES TRAVAUX EN RIVIÈRE COMMENCENT DANS LA FURIEUSE



Les travaux en rivière ont débuté au 1<sup>er</sup> août dans la Furieuse du côté des HLM Cicon. Du côté du secteur rue des Barres, les travaux sont terminés. Les équipes de l'entreprise Désertot sont désormais dans les zones du Casino-Grande Saline et du Parc des Cordeliers. Pour cette partie, le parking de Flore, 2 places de bus sur le parking de la Grande Saline et l'allée le long de la Furieuse sont directement impactées par le chantier.

Les travaux liés au cheminement interviendront en décalage de ceux en rivière : c'est-à-dire pour le secteur rue des Barres, seul l'accès à la rivière au niveau des places de parking sera commencé ; pour le secteur Casino-Grande Saline, les travaux de cheminement concerneront le chemin du Dr Germain (derrière la Grande Saline) ; enfin pour le secteur Parc des Cordeliers, le chemin le long de la maison de retraite sera lui aussi aménagé.

## UNE MAISON DE SANTÉ SUR LES RAILS

La manière de travailler des professionnels de santé a fortement évolué depuis quelques années. Alors que les médecins travaillaient souvent seuls, de manière plutôt isolée, les générations actuelles aspirent, quant à elles, beaucoup plus à travailler en équipe au sein de structures que l'on nomme maison de santé pluridisciplinaire. Ces regroupements présentent des avantages indéniables pour les professionnels : moins d'isolement, dynamique de groupe, meilleure coordination du suivi des patients par les différents professionnels, mutualisation des tâches administratives ou autres, gain de temps et plus de latitude pour gérer son agenda, possibilité de mise en œuvre d'actions de prévention et de soin nécessitant un travail collectif, etc.

### UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

Un groupe de treize praticiens s'est récemment regroupé au sein de l'association des professionnels de santé de Salins-les-Bains, un large panel de professions étant représenté : médecins généralistes, infirmières, éducateur sportif, psychologue, podologue, kinésithérapeute, ostéopathe, ADMR. Cette équipe dynamique a élaboré un projet de santé, véritable projection en termes de manières de travailler ensemble, que l'Agence Régionale de Santé a validé en avril 2019. Cette décision importante vaut autorisation de créer une maison de santé, et permet l'octroi de certaines subventions.

La Ville de Salins-les-Bains, sollicitée sur la partie immobilière du projet, a décidé d'accompagner les praticiens en aménageant l'immeuble destiné à les accueillir, en vue d'une location qui couvrira à terme l'intégralité du coût des travaux à réaliser. Cette initiative se justifie par les considérations d'intérêt général en présence : d'une part, une maison de santé est un excellent outil pour conforter la présence de médecins et attirer des jeunes souhaitant s'installer (de par les facilités d'accueil de stagiaire notamment). C'est un enjeu important



à Salins-les-Bains, où la présence médicale reste fragile, et où la situation pourrait s'aggraver avec certains départs à la retraite dans les années à venir. D'autre part, il est important de conforter la présence de médecins assurant le suivi des curistes : un nombre de professionnels de santé insuffisant pourrait contraindre la Ville à limiter le nombre de curistes accueillis, ce qui aurait des répercussions importantes sur la situation budgétaire de l'établissement thermal, ainsi que sur les retombées économiques dans les hébergements et commerces.

### HORIZON 2022

La Ville et l'association des professionnels de santé de Salins-les-Bains engagent donc aujourd'hui un travail en partenariat, pour la création d'une maison de santé à l'horizon 2022. Une première hypothèse d'implantation, l'ancienne trésorerie située place Aubarède, est à l'étude.

Mairie de Salins-les-Bains,  
place des Alliés, 39110 Salins-les-Bains  
Tel 03.84.73.10.12  
courriel : mairie@mairie-salinslesbains.fr



Directeur de la publication : Gilles Beder, maire  
Conception-rédaction : service communication  
Mise en page et graphisme : Antoine Tanger

Dépôt légal octobre 2019  
Facebook : facebook.com/mairie-de-salins-les-bains  
www.mairie-salinslesbains.fr

10



C'est le nombre de partenaires sportifs que sponsorise ThermaSalina. Cela représente 1/3 du budget communication de l'établissement thermal. L'alliance sport-bien-être véhicule une image positive pour notre établissement. ThermaSalina se réjouit de pouvoir aider les associations locales et des sportifs de haut niveau afin de faire connaître la structure par le biais du sport. Des jeux sont également organisés avec nos partenaires : initiation au tir avec A. Bescond, baptême de parapente avec T. Chauvin...

1 000

Afin d'encourager les propriétaires à profiter des aides à la rénovation du programme OPAH-RU, plus de 1 000 courriers ont été envoyés. Deux types de courriers ont été transmis, l'un concernait les logements déclarés vacants aux impôts et l'autre à l'ensemble des propriétaires du secteur prioritaire d'intervention de l'OPAH-RU. Les aides à la rénovation sont encore disponibles et ce jusqu'en 2022 pour les travaux relatifs à l'économie d'énergie et à l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Si vous souhaitez faire des travaux dans un/des logement(s) dont vous êtes propriétaire, appelez Laëtitia Lenain au 06 83 25 32 66.

27%

de fréquentation enregistrés en plus entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août à la Grande Saline! Une jolie progression par rapport à l'année précédente qui représente près de 8 000 visiteurs supplémentaires.

La Grande Saline atteint son plus haut niveau de fréquentation depuis 2012, ce qui augure un bilan annuel très positif! La boutique suit la même envolée puisqu'elle enregistre une hausse de 5% de son chiffre d'affaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Depuis le début d'année, la Grande Saline a accueilli 53 000 visiteurs. Avec ce très joli score, l'équipe est motivée pour relever le défi de la saison hivernale !

## Chiffres clés

3<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup> année qu'un renfort Assistant Temporaire de Police Municipale, améliore et renforce considérablement le service. Cette présence a par exemple permis de gérer au mieux les mesures administratives et de sécurité nécessaires au bon déroulement du passage de Tour de France. On notera également cet été l'arrivée de la Police Municipale en primo-intervenant sur un accident en centre-ville : l'ATPM portait secours avant l'arrivée des médecins et des pompiers, la deuxième patrouille de deux agents de la Police Municipale était appelée en renfort pour établir une déviation par le quai Valette. Le chef de service de police a ainsi pu mener une bonne coordination avec les services de la Gendarmerie et des pompiers. La qualité de cette intervention fut d'ailleurs saluée par le Colonel du Service des Informations et des Relations Publiques des Armées, présent à Salins-les-Bains ce jour-là.

03 84 73 10 12  
[st@mairie-salinslesbains.fr](mailto:st@mairie-salinslesbains.fr)

Beaucoup de salinois souhaitent faire remonter aux services municipaux et aux élus les différents petits problèmes constatés sur la voie publique au quotidien et qui nécessitent une intervention plus ou moins urgente. Ces coordonnées sont le moyen le plus efficace pour transmettre un message, aussi nous vous remercions de les privilégier, et vous remercions pour votre implication.

## ROUTE DE GOUAILLE C'EST ENGAGÉ !

Montage du dossier, recherche de financements, projets d'aménagement, nomination d'un maître d'œuvre, deux ans de travail, incompressibles et nécessaires afin de lancer le marché de réfection de la route de Gouaille. Les résultats de l'appel d'offres seront connus mi-septembre et les travaux devraient débuter mi-octobre.

Au vu de l'importance du linéaire, la rénovation de la route se fera sur deux ans, la première phase en 2019 concernera la partie le plus en amont de la reculée de Gouaille, la seconde phase en 2020 concernera la partie en direction du centre-ville.

## AIRES DE JEUX POUR ENFANTS : C'EST PARTI !

Création d'une aire de jeux à l'ancienne école des Prémoureaux ; rénovation et agrandissement de l'aire de jeux du parc des Cordeliers, réaménagement de l'aire de jeux de la Gare, tout est fait pour assurer le confort de nos enfants et sécuriser leurs loisirs.



Nouveaux agrès (balançoires ; tourniquets), nouveaux sols amortissants haute qualité, c'est plus de 73 000 € HT, subventionnés à 35% par l'État qui vont être investis.

Les entreprises ont été retenues à l'issue d'un marché public et les travaux interviendront à l'automne.

## WEEK-END UNESCO À LA GRANDE SALINE



Les 29 et 30 juin, la Grande Saline a fêté ses 10 ans d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, sous le patronage de la Confrérie de l'Or Blanc. Un week-end de festivités qui a mis en valeur notre richesse patrimoniale et le sel. Au programme : des conférences, des dégustations de produits régionaux en présence d'une dizaine de confréries gastronomiques, des ateliers, des lectures et des saynètes animées par la Confrérie de l'Or Blanc, Salins Pays du Livre et Terra Salina. Merci aux 700 personnes venues célébrer cet anniversaire et un grand merci à nos partenaires qui nous ont offert un moment de convivialité et de bonne humeur.

## RECONSTRUCTION DES ESCALIERS DE SAINT ANATOILE, PHASE 2, C'EST EN COURS !

Cette année, nous poursuivons le programme de rénovation des escaliers de Saint Anatoile, débuté en 2018.

Après la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par une entreprise extérieure, les services techniques vont assurer la reconstruction en matériaux traditionnels des marches et contre-marches durant l'automne.

Sur deux ans, les 60 mètres d'escaliers auront été entièrement refaits et c'est plus de 70 tonnes de pavés qui auront été manipulées.

A terme, les réseaux séparatifs seront poursuivis jusqu'au quartier Saint Anatoile.



## LES ARBRES EN VILLE : UN PATRIMOINE IMPORTANT À GÉRER

Il n'existe pas d'inventaire exhaustif des arbres salinois, ni de plan de gestion global de ce patrimoine arboré. Ce chantier a été entamé par les services techniques cette année, et les premiers constats sont inquiétants : beaucoup d'arbres sont malades ou fragiles et certains pourraient présenter un danger. La chute d'un érable sur la place des cygnes il y a quelques mois, heureusement sans blessé, témoigne de ce risque. Les arbres les plus inquiétants ont déjà été coupés, et d'autres devront l'être dans les années à venir : ces coupes peuvent susciter étonnement voire indignation, elles sont malheureusement nécessaires pour garantir la sécurité de tous. Pour exemple, il ressort que les 48 platanes présents à Salins-les-Bains sont touchés par le chancre du platane, et donc condamnés à plus ou moins brève échéance. L'analyse complète de la situation va donc se poursuivre, et sera suivie d'un plan d'entretien, de coupe et de remplacement afin de préserver cet élément important du paysage urbain salinois.

## OCTOBRE

- 3.10 : Diffusion du film « Insolite et merveilleux Jura » - 20h à la Salle Notre Dame
- 6.10 : Trail des 2 Salines – départ à 9h30 de la Place des Salines
- 6.10 : Goûts et couleurs d'automne – toute la journée sur la Place Aubarède
- 6.10 : Marche bleue organisée par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue : 13h30 à la Salle des Communes
- 11.10 : Théâtre « Projection privée » par le Cinématique Théâtre – 20h30 à la Salle Notre Dame
- 12.10 : Concert de l'ensemble de musique baroque anglaise « la Ciaccona » - 19h à la Maison du Géant
- 13.10 : Journée citoyenne – rendez-vous à 8h30 en Mairie
- 15.10 : Job Dating de la MSAP – Salle des Communes
- 26.10 : Vide grenier du RAM – 8h à 13h à la Maison Familiale et Rurale de Blégnry

## NOVEMBRE

- 6.11 : Spectacle des Scènes du Jura « Carrosse » - 20h30 à la Salle Notre Dame
- 8.11 : Théâtre « Variations énigmatiques » d'Eric-Emmanuel SCHMITT par B. BOUET & A. BLANCHARD – 20h à la salle Notre Dame
- 9 et 10.11 : Salon du Livre de Salins, Pays du Livre - Salle des Communes
- 16.11 : Concours de dictée – 14h30 à l'école d'Olivet
- 16.11 : Théâtre « Jeanne pour l'instant » – 20h à la Salle Notre Dame

## DECEMBRE

- 3.12 : lancement des illuminations de Noël avec le centre de loisirs
- 6.12 : soirée du Téléthon – Salle des Communes
- 21 et 22.12 : Marché de Noël – Parc des Cordeliers

## CCAS

- Action collective « Activ'santé » : du 10.09 au 15.10 tous les mardis de 9h à 10h30 – RDV en mairie
- \* Action collective «Happy Tab 1» : du 30.09 au 16.12 tous les lundis de 10h à 12h - Salle du Poupet (Mairie)



## LES COLIS DE NOËL

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Salins-les-Bains renouvelle son attention auprès des personnes âgées de plus de 80 ans pour les fêtes de fin d'année.

Les personnes concernées ont le choix entre un colis de Noël (avec ou sans alcool, confectionné par ATAC), un bon d'achat ou une sortie au restaurant (qui aura lieu en janvier 2020). Pour personnaliser le cadeau de fin d'année, il suffit de retourner le courrier\* que vous avez reçu à votre domicile directement à la mairie avant le 25 octobre 2019.

Le CCAS propose une remise conviviale du cadeau personnalisé, le vendredi 6 décembre matin.

En cas d'indisponibilité, le CCAS livrera à domicile les cadeaux de fin d'année, à compter du 9 décembre.

**\*Si vous n'avez pas reçu de courrier, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS au 03 84 73 22 68.**

# ZOOM

SUR UNE ASSOCIATION



## LE BOCAL

La galerie Le Bocal est une association loi 1901 gérée par des bénévoles.

Elle propose tous les mois, d'avril à décembre des expositions sur un thème différent chaque fois pour une mise en lumière des multiples facettes de l'artisanat d'art.

Le Bocal c'est aussi un espace de 95m<sup>2</sup> au cœur de Salins, qui a accueilli depuis sa création en mai 2018, 8 000 visiteurs et 35 artisans d'art d'horizons différents sur 12 expositions thématiques. Cette année encore, 45 artisans y présenteront leur travail.

Plusieurs temps forts ont ponctué 2019, notamment avec «Les Rendez-vous du Bocal» avec 4 week-ends dédiés à la faïence de Salins et les démonstrations d'artisans céramistes qui ont fabriqué un four en papier lors des Journées Européennes des métiers d'art.

Ces deux événements feront partie de la programmation, toute aussi riche et variée, de 2020.



2100 m<sup>2</sup>